

AFFICHE DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de la commune de Molières-sur-Cèze
se réunira, en séance ordinaire le 20 mars 2026, à 17 heures 00.

Objet de la réunion

1. Installation du Conseil Municipal
2. Election du Maire
3. Determination du nombre d'adjoint
4. Election des Adjoints
5. Indemnisation Adjoints, délégués
6. Lecture charte des élus
7. Délégation au Maire

Fait Molières-sur-Cèze, le 19 mars 2026

Le Maire

